



L'Edifice- Matériel solaire  
63, Grand'Rue  
67110 GUNDERSHOFFEN  
Tél : 03 88 72 98 58  
Fax : 03 88 72 82 76  
[www.ledifice.com](http://www.ledifice.com)  
Email: [info@ledifice.com](mailto:info@ledifice.com)

# Chauffe eau solaire

*Solar Accession © HT*



## Notice utilisateur

  
**Madame, Monsieur !**

Vous avez choisi un chauffe-eau solaire de notre société pour votre production d'eau chaude.

**Nous vous remercions de votre confiance.**

L'ensemble qui vous est fourni est un chauffe eau performant qui a été assemblé conformément aux techniques les plus récentes et qui satisfait à la réglementation en vigueur. Le choix de tous les éléments entrant dans sa composition a été fait pour en simplifier l'usage et permettre à l'ensemble une longévité exceptionnelle. Votre installateur a apporté tout le soin nécessaire à son installation, pour la réussite et le bon fonctionnement de l'ensemble.

Vous trouverez dans cette petite brochure toutes les consignes importantes qui permettent de préserver et d'utiliser convenablement l'installation. Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des informations contenu dans cette brochure, et de la conserver comme référence, pour une utilisation ultérieure. Nous vous recommandons cependant de demander à votre revendeur de vous expliquer et de vous montrer le fonctionnement et la manipulation de l'appareil.

Notre société, son S.A.V. et son service des ventes se tiennent bien sûr volontiers à votre disposition pour vous conseiller.

**Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information  
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 au +33 (0)3 88 72 98 58.**

**Pour toute urgence vous pouvez nous joindre au +33 (0)6 72 293 593**

**Nous espérons que votre chauffe-eau solaire vous apportera entière  
satisfaction.**

  
**TABLE DES MATIERES**

1.1	Utilisation et entretien des panneaux	A	Recherche de pannes
1.2	Utilisation et entretien des ballons	B	Conditions de garantie
1.3	Composants de sécurité et précautions contre le gel et la surchauffe		

## 1.1 Utilisation et entretien des panneaux

- Les panneaux sont prévus pour transmettre à un liquide caloporteur la chaleur des rayons du soleil. Toute autre utilisation entraînerait la perte de la garantie.
- Les installations solaires doivent être déclarées à votre compagnie d'assurance. La pose des panneaux sur un toit est soumise à une déclaration préalable en mairie.
- Il convient de faire un entretien périodique, si possible annuel de l'installation afin de conserver une installation en parfait état de marche. La société L'Edifice ainsi que ses partenaires ne pourront être tenus pour responsable en cas de mauvais entretien ou du manque d'entretien de l'installation.

### REPLISSAGE

- Effectuer le remplissage des panneaux hors exposition au soleil.
- Effectuer toujours un premier remplissage avec de l'eau naturelle afin de vérifier la bonne étanchéité de l'ensemble. Pour la pression de fonctionnement se reporter à la rubrique vase d'expansion. Une pression de fonctionnement optimale est garante de la pérennité de votre installation.
- Laisser en fonctionnement pendant 24 heures (attention dans ce cas en période hivernale, utiliser directement le liquide antigel).
- Après vérification et purge de l'ensemble, vous pouvez remplir votre circuit avec le liquide antigel mélangé avec de l'eau déminéralisée. Celui-ci doit être garanti au moins aux températures négatives les plus basses connues sur votre secteur augmenté de 5 à 10° et dans tous les cas au moins à -20°. Exemple si dans votre région, les températures descendent à -15°, le liquide doit être garanti à -25°.
- Ne pas toucher les raccords et tubes de raccordement, risque de brûlures.

### ENTRETIEN

#### Nettoyage

- Vous devez vérifier périodiquement le bon état de propreté des panneaux. Le verre de couverture est lisse afin que les dépôts soient limités au maximum.
- Ne pas cogner le verre avec un objet afin de ne pas casser le verre.
- Pour nettoyer les panneaux, de l'eau claire est suffisante, attention de ne pas laver les panneaux en pleine chaleur afin d'éviter les chocs thermiques. Effectuer ce nettoyage de préférence le matin ou un jour couvert.

#### Circuit

- La pression du liquide solaire telle que indiquée dans ce manuel doit être contrôlée périodiquement, environ tous les 3 mois, et systématiquement après les fortes chaleurs d'été. Pour le complément de liquide, se conformer au chapitre vase d'expansion.
- Le niveau d'antigel doit être contrôlé dès le début de l'automne et systématiquement avant la période de gel (contrôleurs vendus séparément). Changer le liquide si celui-ci présente un antigel trop faible. Il est recommandé de changer le liquide tous les 3 ans.
- Vérifier périodiquement le bon état de l'installation (étanchéité, isolants, clapets de sécurité...) Toute anomalie doit être corrigée pour le maintien de garantie. Faites appel à votre installateur/

### DEPANNAGE

#### En cas de baisse de pression dans le circuit

- Si celle-ci se produit après une période de forte chaleur, le clapet de sécurité s'est ouvert pour éjecter du liquide solaire. Compléter le circuit avec le liquide caloporteur éjecté (celui-ci devant systématiquement être récupéré dans un récipient afin de voir la quantité éjectée du circuit et aussi pour avoir du liquide en quantité suffisante à disposition pour réinjection dans le circuit), surveiller qu'aucune autre baisse de pression n'intervienne dans les 24 heures.
- Si la baisse de pression est hors période de forte chaleur, vérifier qu'il n'y ait pas de fuite aux différents raccords et qu'il n'y ait pas de liquide solaire qui s'échappe par les aérations des panneaux. ( dans ce cas voir ci dessous "Panneau hors service"). Si aucune fuite n'est détectée, effectuer le complément de liquide. Si une fuite est détectée, purger l'ensemble du circuit, effectuer la réparation et remplir de nouveau le circuit (cf remplissage)

#### Panneau hors service

- En cas de fuite à l'intérieur du panneau, vous devez procéder à l'échange de celui-ci. (cf condition de garantie).
- En cas de verre cassé, prévenez votre assurance et procéder à l'échange du panneau. Les verres sont prévus pour résister à des pressions de 3000 Pa; ils restent cependant fragile et ne doivent pas être cognés par des projections de cailloux ou autres objets. La casse par choc sur le verre n'est pas garantie.

## 1.2 Utilisation et entretien des ballons

- Si l'eau est fortement calcaire, nous vous conseillons de monter en amont de l'appareil un adoucisseur vendu dans le commerce ou de ne pas dépasser une température de service maximale d'environ 65 °C.
- Le chauffe-eau solaire risque de produire de hautes températures, et de ce fait, il requiert une attention particulière dans la mise en place d'un limiteur de température pour éviter les brûlures au point de puisage. Ce dispositif est mis en oeuvre avec l'aide du mitigeur thermostatique fourni. Par ailleurs le raccordement au réseau doit se faire conformément aux normes en vigueur.
- Vérifier de temps en temps ( au moins tous les 6 mois ) le bon fonctionnement des robinets et soupapes de raccordement, il est impératif de les monter dans des locaux protégés contre le gel. L'écoulement de la soupape de sécurité doit être ouvert et visible et la conduite d'écoulement du collecteur de gouttes (entonnoir pour le trop-plein d'eau dû à la dilatation) doit être reliée à la canalisation d'eaux usées pour que ni gel ni obturation ou autres choses de ce genre ne puissent causer de dysfonctionnements.
- Il est interdit de monter un robinet d'arrêt ou tout autre dispositif d'étranglement entre la soupape de sécurité et l'arrivée d'eau froide du chauffe-eau.
- Lorsque vous tirez ou tournez (purge) le bouton de contrôle de la soupape de sécurité, l'eau doit pouvoir parfaitement couler dans l'entonnoir de trop-plein d'eau dû à la dilatation sans que l'eau soit retenue.
- Pour vérifier le clapet anti-retour, il faut fermer le robinet d'arrêt. Il ne doit pas sortir d'eau de la soupape de contrôle lorsqu'elle est ouverte. La soupape de sécurité doit être contrôlée conformément aux normes DIN 1988-8.
- Pour manipuler le chauffe-eau, utiliser le robinet d'eau chaude sanitaire (mélangeur). Le chauffe-eau est donc constamment soumis à la pression des conduites. Pour protéger la cuve intérieure de toute surpression en cours de chauffage, le trop-plein d'eau dû à la dilatation doit s'écouler par la soupape de sécurité. Le clapet anti-retour empêche que l'eau chaude ne reflue dans le réseau de conduites d'eau froide lorsque la pression baisse dans les conduites et protège la cuve pour qu'elle ne chauffe pas quand il n'y a pas d'eau.
- Le robinet d'arrêt permet de couper le chauffe-eau du reste du circuit d'eau et donc de le couper de la pression du réseau de conduites d'eau froide et permet, le cas échéant, de vidanger le ballon par le robinet de vidange.
- **Raccordement de la boucle de circulation d'eau chaude** : Il faut éviter autant que possible tout raccordement circulaire en raison des pertes énergétiques considérables que cela peut entraîner. Si votre réseau d'eau sanitaire est extrêmement ramifié et implique donc de monter une conduite circulaire, il est important de bien l'isoler et d'utiliser une minuterie et un thermostat pour piloter la pompe de circulation. La température de mise en marche à régler pour le thermostat doit être faible (45 °C). La tubulure de circulation doit être dotée d'un filet extérieur.
- **Corps de chauffe à vis** : Les chauffe-eau HT ERM et HT ERMR sont dotés d'un manchon 6/4" qui peut être utilisé pour monter un corps de chauffe électrique à vis auxiliaire ou complémentaire. Les corps de chauffe à vis sont conçus pour être utilisés comme chauffage auxiliaire et non pour chauffer en continu. (il peut notamment être utilisé pour le traitement de la légionnelle)
- **Protection contre la corrosion** : Le ballon en émail est protégé en série par une anode magnésium. Cette anode s'use et doit donc être contrôlée **tous les 2 ans** et changée si nécessaire. **En cas d'eau très dure il convient de faire la vérification tous les ans.** Cf. DIN 4753. Il est également possible de monter une anode à courant imposé (accessoires) sur les modèles qui le permettent en utilisant un réducteur à vis (accessoire).
- **Affichage de la température, réglage de la température pour pompe de charge** : Si vous utilisez des systèmes de réglage étranger, vous devez prendre toutes les mesures nécessaires pour que la température de l'accumulateur ne dépasse pas 95 °C lorsque l'appareil fonctionne dans la pratique.
- **Première mise en service (et remise en service après vidange)** Le local dans lequel l'appareil doit fonctionner ne doit pas être exposé au gel. La première mise en service et le premier chauffage de l'appareil doivent être surveillés par un spécialiste. Avant de mettre l'installation en marche pour la première fois et de la raccorder au réseau électrique, le ballon doit être rempli d'eau. Lors du premier remplissage, vous devez ouvrir le robinet d'écoulement du groupe de robinets et soupapes. Le chauffe-eau est plein lorsque l'eau sortant du tuyau d'écoulement est exempte de toute bulle d'air. Vérifiez que tous les raccords sont bien étanches, même ceux qui ont été fermés à l'usine (bride, manchon de l'anode...). Vérifiez ensuite qu'il n'y a pas de fuites sur les conduites et les colmater si vous en constatez. Comme nous l'avons indiqué au point 2, vous devez vérifier que le groupe de sécurité et les soupapes et robinets qui se trouvent entre l'arrivée d'eau froide et le ballon fonctionnent bien. Une fois que vous avez vérifié les fusibles (disjoncteurs de protection), tournez le bouton du thermostat des chauffe-eau électriques sur socle et des chauffe-eau horizontaux sur la température qui convient et vérifiez que le système d'arrêt thermostatique fonctionne bien. Une fois l'eau chauffée, la température réglée, la température effective de l'eau tirée et l'affichage de la température dont l'appareil est éventuellement doté doivent correspondre approximativement (après soustraction de l'hystérésis de commutation et des pertes dans les conduites). Lorsque l'eau qui se trouve dans le ballon est chauffée, elle change de volume. Pendant le chauffage, le trop-plein d'eau dû à sa dilation dans la cuve intérieure doit goutter par la soupape de sécurité. Cet égouttement est provoqué par le fonctionnement même de l'installation. Il ne faut pas l'arrêter en resserrant les soupapes. L'arrêt automatique de l'installation du chauffage électrique éventuellement monté ou de la chaudière doit être contrôlé. **Attention : Le tuyau de sortie d'eau chaude et certains éléments du groupe de sécurité peuvent être brûlants.**
- Mise hors service, vidange: Si vous arrêtez le chauffe-eau pour une période assez longue ou que vous ne l'utilisez pas, vous devez le couper complètement du réseau électrique si le chauffage est un chauffage électrique – désactivez le commutateur d'alimentation ou les coupe-circuit automatiques. Si le chauffe-eau se trouve dans un local où il peut geler, vous devez le vider avant que ne commence la saison froide si l'appareil doit rester plusieurs jours hors service. Pour vider l'eau sanitaire, fermez d'abord le robinet d'arrêt de la conduite d'alimentation en eau froide, puis vidangez l'appareil en ouvrant le robinet de vidange du groupe de sécurité et ouvrez parallèlement tous les robinets de puisage raccordés. Il est également possible de ne procéder qu'à une vidange partielle en ouvrant la soupape de sécurité et en passant par l'entonnoir de trop-plein d'eau dû à la dilatation (collecteur de gouttes). Pour ce faire, tournez la soupape de sécurité en position de contrôle. **Attention : Il peut sortir de l'eau brûlante pendant la vidange !** En cas de risque de gel, pensez que l'eau peut geler non seulement dans le chauffe-eau et dans les conduites d'eau chaude, mais également dans toutes les conduites d'alimentation en eau froide qui mènent aux robinets de puisage et à l'appareil même. Il est donc nécessaire de vider tous les tuyaux et robinets d'amenée d'eau (également ceux du circuit de chauffage = échangeur tubulaire) jusqu'à la partie de l'installation d'eau sanitaire (raccord d'eau sanitaire) qui ne risque pas de geler. **Lorsque le chauffe-eau est remis en service, veillez impérativement à ce qu'il soit rempli d'eau et que l'eau sortant des robinets et soupapes soit exempte de bulles.**

## Contrôle, maintenance, entretien

- a) Au cours du chauffage, vous devez voir le trop-plein d'eau dû à la dilatation goutter au niveau de l'écoulement de la soupape de sécurité. Lorsque le chauffage est au maximum (~ 80 °C), la quantité d'eau s'écoulant en raison de la dilatation se monte à environ 3,5 % du contenu nominal du ballon.  
Vous devez régulièrement vérifier que la soupape de sécurité fonctionne bien. Lorsque vous tirez ou tournez le bouton de contrôle de la soupape de sécurité sur la position de contrôle, l'eau doit couler librement de la soupape de sécurité dans l'entonnoir d'écoulement.  
**Attention** : L'arrivée d'eau froide et les éléments de raccordement au chauffe-eau peuvent chauffer pendant cette procédure. Lorsque le chauffe-eau ne chauffe pas ou que personne ne tire d'eau chaude, il ne doit pas sortir de gouttes d'eau de la soupape de sécurité. Si cela arrive, c'est soit que la pression des conduites d'eau est supérieure à la valeur admise (**supérieure à 6 bars**) soit que la soupape de sécurité est défectueuse. Si la pression des conduites d'eau est supérieure à la valeur admise (**6 bars**), vous devez utiliser un réducteur de pression.
- b) Si l'eau est extrêmement calcaire, vous devez faire appel à un spécialiste au bout d'un à deux ans de service et lui demander d'éliminer les incrustations qui se sont formées à l'intérieur du ballon et le tartre qui s'y est déposé. Pour nettoyer le ballon, passez par l'ouverture de la bride, démonter la bride et nettoyer le ballon. Lorsque vous remontez la bride, utilisez un joint neuf. Serrer les vis en croix en utilisant un couple de serrage de 20 Nm ±5 Nm. La cuve intérieure en émail spécial du chauffe-eau ne doit pas entrer en contact avec le solvant utilisé pour enlever le tartre. Ne pas utiliser la pompe de détartrage ! Rincez ensuite l'appareil abondamment et observez le chauffage comme pour une première mise en service.
- c) Pour que vous puissiez avoir recours à la garantie accordée par AE-AG, l'anode de protection montée dans l'appareil doit faire l'objet d'un contrôle documenté, réalisé par un spécialiste au maximum tous les 2 ans de service.  
L'anode à courant imposé a une durée de vie pratiquement illimitée. Son bon fonctionnement doit être régulièrement surveillé sur le voyant de contrôle qui affiche deux états de service :  
**Vert** : installation OK.  
**Rouge clignotant** : défaillance : appelez le S.A.V. !  
Pour que le chauffe-eau fonctionne parfaitement, il est impératif que le réservoir soit rempli d'eau.
- d) N'utilisez ni produits nettoyants récurants ni diluants pour peinture (du type nitré, tri-chloré, etc.). Le mieux est de nettoyer le chauffe-eau avec un chiffon humide sur lequel vous aurez versé quelques gouttes d'un nettoyant ménager liquide.
- e) L'échangeur à tubes lisses doit être rincé comme il convient avant de réaliser la première installation (nous vous recommandons d'autre part de monter un filtre contre l'encrassement). Si vous n'utilisez pas l'échangeur à tubes lisses pour faire fonctionner le chauffe-eau (mais par exemple uniquement le chauffage électrique), vous devez le remplir complètement d'un mélange de glycol adapté pour empêcher toute corrosion que pourrait provoquer l'eau de condensation qui se forme. L'échangeur à tubes lisses plein ne doit pas être fermé des deux côtés une fois que vous l'avez rempli (augmentation de la pression en fonction de la température).
- f) Le chauffe-eau doit être exclusivement utilisé conformément aux conditions indiquées sur la plaque signalétique. En plus des réglementations et normes nationales en vigueur, vous devez respecter également les conditions de raccordement spécifiées par la compagnie locale d'électricité et la compagnie des eaux de votre région et les instructions de montage et d'utilisation.
- g) Le local dans lequel l'appareil fonctionne ne doit pas être exposé au gel. L'emplacement où sera monté l'appareil doit être choisi de manière à ce que les coûts d'intervention restent le plus bas possible, c'est-à-dire qu'il faut pouvoir accéder facilement au chauffe-eau pour réaliser la maintenance nécessaire et les réparations et pour changer éventuellement certaines pièces. Si l'eau est fortement calcaire, nous vous conseillons de raccorder en amont un adoucisseur vendu dans le commerce, car la formation naturelle de tartre ne donne pas droit à la garantie accordée. Pour que le chauffe-eau fonctionne comme il convient, la qualité de l'eau potable doit correspondre à la qualité définie dans les réglementations et lois nationales.

## Raccordement électrique

### Consignes générales :

**Le raccord au réseau électrique doit être réalisé en conformité avec les réglementations et normes nationales en vigueur et doit impérativement être fait par un électricien agréé. Les mesures de protection imposées doivent être prises très exactement pour qu'en cas de dérangement ou de panne sur l'alimentation électrique du chauffe-eau, aucun autre appareil alimenté par le système électrique ne soit touché (ex. congélateur, pièces à usage médical, unités d'élevage intensif, etc.).**

Si l'appareil est monté dans des pièces avec baignoire ou douche, il doit être installé conformément aux lois et réglementations nationales.

Les conditions techniques de raccordement du Consuel doivent impérativement être respectées.

Vous devez monter en amont du circuit électrique un disjoncteur différentiel avec un courant de déclenchement de  $I_{\Delta N} \leq 30\text{mA}$ .

L'appareil ne doit être raccordé qu'à des lignes fixes.

En amont de l'appareil doit se trouver un dispositif de séparation coupant tous les pôles avec un intervalle de contact de 3 mm minimum. C'est une exigence que remplit par exemple un disjoncteur de protection.

Avant de mettre l'appareil en service (courant électrique), vous devez impérativement remplir le ballon d'eau.

Conformément aux consignes de sécurité, vous devez couper le courant d'alimentation du chauffe-eau avant toute intervention, prendre les mesures nécessaires pour que personne ne puisse le remettre en marche et vérifier qu'il est bien hors tension. Seul un électricien agréé est autorisé à réaliser des travaux sur le système électrique de l'appareil.

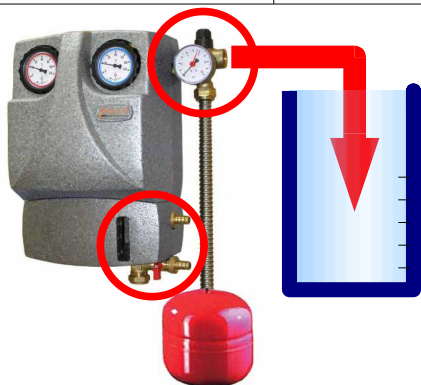
Le raccordement électrique doit être impérativement réalisé en respectant les indications indiquées sur le schéma de branchement collé dans la zone de raccordement du chauffe-eau !

## 1.3 Composants de sécurité et précautions contre le gel et la surchauffe

### L'unité de sécurité tarée à 6 bars sur la station.

#### Unité de sécurité avec attestation CE et TÜV

L'unité de sécurité protège l'installation contre les problèmes de surpression. Elle est tarée à 6 bar de pression, au-dessus de laquelle l'unité se met en marche. L'unité est aussi pourvue d'un manomètre et d'un embout de raccordement pour le vase d'expansion.

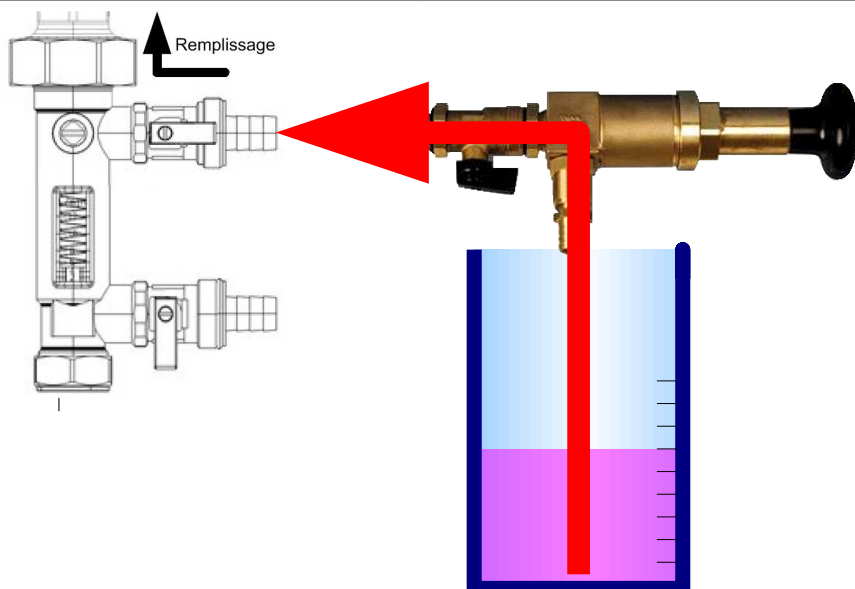


Il est nécessaire de mettre en place un récipient de récupération du liquide caloporteur au cas d'action de la soupape de sécurité. Ce récipient permettra de voir si du liquide est éjecté du circuit et le cas échéant d'en mesurer la quantité. Et aussi d'avoir à disposition la quantité de liquide manquant dans le circuit pour la réinjecter. Il est important de ne pas avoir de dépôt de poussière et autres saletés dans ce récipient, pour ne pas les injecter dans le circuit.

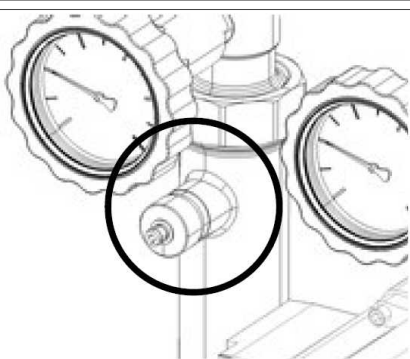
Le bidon du liquide pourra faire l'affaire.

#### Attention:

**Ne réinjecter le liquide que dans un circuit froid et de préférence en couvrant les capteurs ou un jour nuageux ou la nuit, pour éviter les brûlures**



**En cas de présence de liquide dans le bac de récupération, servez vous de la pompe de remplissage fournie pour réinjecter le liquide dans le circuit. Procédez comme sur le schéma ci-dessous**



#### Le dégazeur

Le dégazeur est un dispositif qui sépare sans cesse l'air qui est en circulation avec le fluide.

L'air monte en haut du dégazeur et elle peut être purgée à travers de la purge pendant que le station est en fonction.

Lors de la première installation il convient de purger la totalité de l'air, par intervalle

Dévissez de 360° le collier de serrage cranelé.

Cette opération doit se faire de temps en temps.

#### ATTENTION!

**Pour éviter des écoulements du fluide, en considération du fait que la température de fonctionnement très élevée, veuillez brancher un tuyau à l'extrémité de la purge.**

#### Protection contre le gel

La protection contre le gel du circuit solaire se fait grâce au mélange de Tyfocor L et l'eau déminéralisé. La vérification périodique est obligatoire pour le maintien de la garantie, mais aussi la durée de vie de votre installation. Il convient de faire cette vérification en automne avant la période de gel, et de changer dans tous les cas le liquide tous les 3 ans au plus.

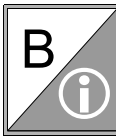
#### Protection contre les surchauffes

La protection contre les surchauffes est assurée par la régulation, celle ci gère la température maximale du stockage, et en été la fonction refroidissement permet de refroidir les ballons pour avoir un ballon plus froid le matin, surtout en période de vacance. Pour cette raison il ne faut jamais couper l'alimentation électrique de l'installation.



## Recherche de panne

Panne	Cause probable	Solution
Le régulateur indique une panne (messages et indications variables selon le modèle de régulateur)	Vérifier dans la liste des messages d'erreur listés dans la notice du régulateur	Suivre les indications données par la notice du régulateurs
La pompe est chaude même si le transport thermique du capteur au réservoir n'a pas lieu; l'aller et le retour sont aussi chauds l'un que l'autre; éventuellement apparition de bulles dans la conduite.	Il y a de l'air à l'intérieur du système de chauffage	Désaérer le système de chauffage; augmenter la pression d'au moins 0,5 bar pour atteindre la pression statique primaire; continuer à l'augmenter si nécessaire; mettre en marche la pompe puis l'arrêter plusieurs fois.
	le filtre (s'il y a lieu) du circuit du capteur est bouché	nettoyer le filtre
La pompe se met en marche et s'arrête de manière répétitive et rapprochée	le différentiel de température dans le régulateur est trop petit, ou le point d'enclenchement est réglé trop haut	Modifier $\Delta T_{on}$ et/ou $\Delta T_{off}$
	les sondes du capteur sont placées au mauvais endroit	Vérifier les emplacement des sondes
La pompe met du temps à se mettre en marche.	le différentiel de température dans le régulateur est trop grand	Réduire le différentiel de température
	les sondes du capteur sont placées au mauvais endroit	Vérifier les emplacement des sondes
La différence de température entre le réservoir et le capteur augmente beaucoup pendant le fonctionnement; le circuit du capteur n'arrive pas à évacuer la chaleur	la pompe du circuit du capteur est défectueuse	vérifier / changer le cas échéant.
	l'échangeur de chaleur a des dépôts de calcaire	enlever le calcaire
	l'échangeur de chaleur est bouché	purger
	l'échangeur de chaleur est trop petit	Calculer à nouveau le dimensionnement
Les réservoirs se refroidissent pendant la nuit	la pompe du circuit du capteur fonctionne pendant la nuit	désactiver la fonction refroidissement du régulateur
	La température du capteur est plus élevée, pendant la nuit, que la température extérieure	Contrôler le fonctionnement de l'inhibiteur de reflux à l'aller et au retour du circuit solaire
	l'isolation du réservoir est insuffisante	renforcer l'isolation
La pompe du circuit solaire ne fonctionne pas, même si le capteur est beaucoup plus chaud que le réservoir.	il n'y a pas de courant électrique;	vérifier les fusibles / changer si nécessaire et contrôler l'apport de courant
	Fusibles du régulateur défilant	vérifier/changer les fusibles du régulateur
	La différence de température réglée pour la mise en marche de la pompe est trop élevée	régler une valeur correcte
	Pompe bloquée	Mettre en marche l'arbre de la pompe en utilisant 1 tournevis, si le problème persiste démonter la et nettoyer, si le problème persiste changer la pompe
	le ballon a atteint la température maximale de consigne	Vérifier le système de sécurité
Pompe solaire bruyante	Présence d'air dans la pompe	purge la pompe
	Pression insuffisante	augmenter la pression de l'installation
Installation bruyante	Pression insuffisante	augmenter la pression de l'installation
	La puissance de la pompe est réglée trop haut	réduire la vitesse de rotation la pompe
Chute de pression continue de l'installation en fonctionnement normal	problème d'étanchéité	vérifier tous les raccords
L'eau du ballon est froide	ensoleillement insuffisant	activer l'appoint externe (hydraulique ou électrique )
La température du ballon atteint des températures maximales	Ensoleillement trop important par rapport au besoin ou fonction refroidissement désactivé, ou fonction température maximale de stockage désactivé	Ouvrir un ou plusieurs robinets d'eau chaude afin de purger une partie de l'eau chaude au point de puisage et laisser couler . Vérifier les réglages de la régulation, notamment les fonctions refroidissement. et température maximale du stockage. Si le problème persiste faite appel à votre installateur.
Autres		Contactez votre installateur/revendeur



## Conditions de garantie

Cher client,

- La garantie sur le matériel est de 5 ans sur les panneaux ( **10 ans sur les panneaux Marvel CLS**), 5 ans sur les ballons Austria Email et 2 ans sur l'électronique et le groupe de pompe. La garantie prend effet le jour de la réception du matériel par le client en cas d'envoi et le jour de l'achat si acheté dans un magasin de vente.
- La facture tient lieu de bon de garantie.
- En cas de désaccord sur la date de garantie, le fabricant se réserve le droit de compter comme départ de la garantie la date de fabrication du produit, date qu'il définit selon le numéro de série du matériel.
- Pour que la garantie soit valide il est important que la mise en oeuvre du système soit faite dans les règles de l'art, que les éléments de sécurité du système soient mis en oeuvre et que l'ensemble soit convenablement isolé. Une détérioration due à une installation non conforme, ou ne respectant pas les règles de l'art ne rentre pas sous couvert de la garantie. Aucune garantie ne sera accordée si le défaut est dû à une erreur d'utilisation, à un dépassement des valeurs des caractéristiques techniques admises, à un faux câblage, à des modifications techniques non admises effectuées par l'acheteur.
- La garantie concerne uniquement les collecteurs solaires, les ballons d'eau chaude, les fixations et accessoires fournis par L'Edifice, concernant un défaut de fabrication ou de matériel imputable à notre société.
- Pour un matériel sous garantie défaillant, la durée de garantie est prolongée du nombre de jours où le matériel est en réparation. En cas de remplacement de matériel la garantie est uniquement prolongée de la durée de réparation, un nouveau matériel n'implique pas une réattribution initiale de la garantie, sauf en cas d'accord préalable.
- Si le matériel doit être réparé, la durée maximale de réparation est de 1 mois à compter de la réception par l'usine ou le service après-vente.
- Le liquide caloporteur utilisé doit être un mélange eau + antigel alimentaire garanti au froid en fonction de la région. L'utilisation d'un liquide non conforme annule la garantie.
- Les dégâts occasionnés pendant le transport, le montage, les bris de glace, et tout dégât occasionné par des catastrophes naturelles (tempête, incendie,...) ne sont pas couverts par la garantie. Il convient de déclarer l'installation des panneaux à votre assureur d'habitation.
- Le liquide caloporteur (eau + antigel) doit être changé tous les trois ans, et un contrôle avant l'hiver est impératif.
- Les dégâts occasionnés par le gel ne rentrent pas sous couvert de la garantie.
- La recherche de la défaillance, sa réparation, son remplacement et le lieu de réparation sont faits selon la décision de la société de fabrication. En cas de désaccord sur la responsabilité du fabricant, le fabricant nommera un expert pour vérifier sa responsabilité, et c'est selon son rapport d'expertise qu'elle procédera à la prise en charge de son matériel.
- L'achat de notre matériel vaut acceptation des présentes conditions de garantie.
- La maintenance de l'installation doit être faite par un professionnel spécialisé. Le remplacement de l'anode de protection doit être effectué par un professionnel.
- Les pièces d'usure ne rentrent pas sous couvert de la garantie.

Distributeur Exclusif France:

Cachet Revendeur:

L'Edifice – Matériel solaire  
63, Grand'Rue  
67110 GUNDERSHOFFEN  
Tél : 03 88 72 98 59  
Fax : 03 88 72 82 76  
Internet [www.ledifice.com](http://www.ledifice.com)  
Email : [info@ledifice.com](mailto:info@ledifice.com)

Portable M. MADEN : 06 72 293 593